

**Conseil Municipal du jeudi 12 avril 2018**

**Présentation du Budget Primitif (BP) 2018**

**Intervention de Mehdy Belabbas, rapporteur au nom de la majorité municipale**

**Introduction – Slide n°1**

Monsieur le Maire,

Mes cher-e-s collègues,

Mesdames, Messieurs,

C’est déjà le 4ème budget qu’il m’appartient de vous présenter ce soir et c’est toujours avec un réel plaisir mais aussi avec certaine émotion que je réalise cette présentation des choix budgétaire que notre majorité municipale a décidé de porter pour cette année.

Cette présentation constitue également le moment où les élu-e-s de la majorité et ceux de l’opposition confrontent leurs visions des politiques publiques Ivryenne et leurs conceptions du futur de la Ville.

Ce budget s’inscrit évidemment dans la continuité de notre action depuis le début de ce mandat. Les chantiers importants que nous portons depuis maintenant plusieurs années se concrétisent ou se stabilisent dans ce budget.

En introduction, il m’apparait important de vous rappeler quelques points techniques sur l’adoption du budget communal. D’un point de vue comptable, le budget est structuré en deux parties. Chacune d'entre elles doit être présentée en équilibre, c’est-à-dire que le montant des dépenses prévues ne peut dépasser celui des recettes attendues :

Nous avons tout d’abord, la section « fonctionnement », qui retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la Ville.

Puis nous avons, la section « investissement », qui présente les programmes d’équipements nouveaux ou en cours (travaux, acquisition de terrains, remboursement du capital de la dette...).

Les dépenses sont essentiellement financées par :

- les ressources propres de la collectivité

- les dotations et subventions

- le recours à l'emprunt

A ce moment de notre mandat, le débat budgétaire est aussi l’occasion de faire la synthèse des aspirations des ivryen-ne-s et de se prononcer sur les choix décisifs pour notre avenir. A ce titre, les Assises de la Ville, tenues à la fin de l’année 2017, ont constitué un formidable moment d’échanges citoyen.

En travaillant cette présentation, je n’ai pu que constater que le contexte général dans lequel nous évoluons ne s’était pas amélioré depuis l’an dernier. Pire, celui-ci semble même s’être dégradé depuis l’élection d’Emmanuel Macron à la présidence de la République. Après Nicolas Sarkozy et François Hollande, nous pensions avoir tout vu, tout vécu en matière de dérive austéritaire, de remise en cause des acquis sociaux, de politiques productivistes et anti-écologiques.

En effet, la politique menée par Emmanuel Macron nous impose de de nouvelles contraintes institutionnelles aussi inédites qu’arbitraires.

Inédites, avec la mise en place de mécanismes entravant notre liberté de choix quant à la gestion indépendante de notre fonctionnement, le gouvernement ayant autoritairement fixé une gauge d’évolution de nos dépenses en la matière.

Arbitraires, dans la mesure où la libre administration des collectivités est désormais compromise, avec la quasi suppression d’une partie des ressources de la fiscalité directe, essentiellement la Taxe d’Habitation (TH). Il s’agit là d’une situation extrêmement grave qui, sous couvert de pratiques gestionnaires vertueuses, ne s’apparente ni plus ni moins qu’à un reniement de l’esprit des lois de décentralisation.

Il faut le rappeler, l’autonomie financière des collectivités territoriales est inscrite dans la Constitution de la Vème République et ce, depuis la révision constitutionnelle de 2003. Cette autonomie financière se traduit par une autonomie de gestion, une autonomie fiscale locale, ainsi qu'une participation financière de l’État visant à compenser l'augmentation des dépenses des collectivités engendrées par le transfert de compétences de l'État vers les collectivités, dans le cadre de la décentralisation.

C’est ce principe qui est nié aujourd’hui.

Après la brutalité du plan d’économie de 11 milliards d’euros, imposé par Manuel Valls, premier méfait politique d’une liste qui s’est depuis bien allongée d’ailleurs. Après le cauchemar technocratique de la Métropole du Grand Paris que nous n’avons pas encore fini de digérer.

Voici venu le temps de la mise sous tutelle à peine voilée des collectivités territoriales, par des dispositifs administrativement habiles mais qui n’en demeure pas moins liberticides. Ces dispositifs visent à restreindre l’autonomie de nos territoires sous couvert d’un nouveau plan d’économies de 13 milliards € à réaliser par les collectivités d’ici 2022.

L’objectif de ce nouveau plan d’économie reste le même : faire contribuer les collectivités au redressement des comptes publics, lutter contre les déficits afin de tenir les objectifs du Traité de Maastricht. Rien de nouveau sous le soleil.

**Slide n°2**

Comme je vous l’avais indiqué lors de la présentation du Débat d’Orientations Budgétaires en février dernier, trois orientations fondamentales ont présidé à la construction de ce budget 2018, « Ivry au cœur » demeurant notre boussole politique :

La première est de garantir le droit à la ville pour toutes et tous. La deuxième est de maintenir et développer des services publics garant de l’accès de toutes et tous à des droits fondamentaux. La dernière est d’accélérer la transition environnementale de notre territoire.

Dès lors, dans un contexte toujours aussi défavorable pour les collectivités locales (I), nous devons continuer d’adapter notre Ville à ces nouveaux enjeux pour continuer à porter des politiques écologiques, solidaires et émancipatrices (II).

**SLIDE n°3 – Vers une recentralisation qui ne dit pas son nom.**

Avec sa démarche de contractualisation, il est certain que le gouvernement entend nous mettre devant le fait accompli, en nous tordant le bras.

**SLIDE n°4 - la contractualisation**

Ce dernier a été introduit dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2020, devant répondre à une volonté affichée par le gouvernement de réduction du déficit public et de la dette de l’Etat.

Signé avec l’Etat pour une durée de 3 ans, ce contrat s’appliquera dès cette année aux collectivités dont les dépenses de fonctionnement dépassent les 60 millions €.

Ivry fait malheureusement partie des 322 collectivités « visées » avec les Régions, les départements et les communautés de communes.

Ce contrat porte sur trois objectifs pour les collectivités :

* Limiter l’évolution des dépenses réelles de fonctionnement
* Favoriser l’autofinancement des collectivités
* Accélérer la trajectoire de désendettement pour les communes dont la capacité d’endettement s’élève à plus de 12 ans.

A ce stade, Ivry n’est pas concernée par ce dernier point mais je reviendrais sur notre situation vis-à-vis de l’endettement à la fin de cette présentation.

De manière concrète, la hausse de nos dépenses réelles de fonctionnement devra être limitée à 1,2% chaque année par rapport au compte de gestion de l’année précédente. L’Etat nous impose donc de limiter la croissance de nos dépenses de fonctionnement. En 2018, l’évolution de nos dépenses sera ainsi évaluée à la lumière des dépenses constatées au compte de gestion 2017 que nous voterons en juin prochain.

Cette limite d’évolution de 1,2% pourra être modulée à la baisse ou à la hausse – au sein d’une fourchette comprise entre 0,15 et 0,45 points – en fonction de 3 critères :

* l’évolution de la population ou le nombre de logements autorisés.
* le revenu moyen ou la proportion de population résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
* l’évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités entre 2014 et 2016.

Et si l’objectif des 1,2% n’est pas atteint ?

Dans ce cas et si nous acceptons le principe de la contractualisation, une retenue de 75 % sera opérée sur nos recettes fiscales de l’année suivante. Concrètement, pour un dépassement de 100000€, l’Etat retiendra sur nos recettes fiscales 75000€.

Et si nous refusions la contractualisation, la pénalité serait alors de 100% du dépassement !!! Autant dire que nous n’avons pas beaucoup de latitude quant à cette démarche.

Si je l’osais, je vous dirais que l’Etat tente de faire les poches des collectivités à son profit…

Le constat s’impose alors de lui même.

Cette gauge, instaurée dans le cadre d’un contrat « si on peut appeler cela un contrat » déséquilibré avec l’Etat, a été purement et simplement conçue pour nous obliger à réduire drastiquement nos dépenses de fonctionnement.

Les répercussions de cette dérive austéritaire nous les connaissons que trop bien. Elles sont réelles et ne tarderont pas à faire sentir leurs effets sur nos politiques publiques locales : moins de recrutements d’agents, moins d’investissement pour finalement moins de service public de proximité, moins de solidarité et moins d’égalité.

Bref, nous assistons à une mise au pas par l’État des collectivités territoriales, qui se fera sur les dos des citoyen-ne-s les plus faibles et les plus fragiles.

**Slide n°5**

D’ailleurs les maires du Val de Marne sous l’impulsion de notre Maire Philippe Bouyssou sont mobilisés pour défendre les intérêts des communes.

Ces dernières années, vous le savez bien, nous avons subi l’extension progressive de la dotation globale de fonctionnement (DGF). En 2018, notre ville ne percevra que 3,4 millions € de DGF soit un demi-million d’€ de moins qu’en 2017.

Aujourd’hui, comme si cela ne suffisait pas, la réforme de la taxe d’habitation risque encore d’aggraver la situation financière de la commune et remet en cause de manière extrêmement grave l’autonomie fiscale des collectivités.

**Slide n°6**

La suppression de cette dernière pour 80% des foyers fiscaux d’ici 2020 – voire 100% si l’on en croit les déclarations du Président Macron – constitue une nouvelle centralisation financière de l’impôt, en transférant une ressource propre des collectivités territoriales au budget général de l’Etat.

Si L’Etat s’engage à compenser intégralement les recettes de la TH pour les communes, cette compensation, même intégrale, n’offre pas de réelle garantie sur le long terme car cette dernière devra être reconduite chaque année, lors du vote de la loi de finance. L’exemple de la part salaire de la taxe professionnelle n’est pas pour nous rassurer sur la parole de l’Etat en la matière… Comme on dit « Les promesses n’engagent que ceux qui y croient… ».

En outre, à cette heure nous ne savons pas comment l’Etat va financer la suppression de la TH qui représente un cout de 10 milliards d’€. Ou si, nous ne le savons que trop bien : moins de personnels soignants, moins de personnels de justice, moins de personnels dans l’éducation mais aussi moins de cheminots (avec qui je suis bien sûr solidaire).

Pour notre ville, la taxe d’habitation représente une recette d’environ 20 millions €, soit un tiers du produit de notre fiscalité directe.

Alors certes nos concitoyens verront une baisse sur leur feuille d’impôt mais malheureusement cette dernière se fera au détriment des services qui leur sont rendus ainsi que sur le développement et l’aménagement de la commune.

En outre, exonérer 80 % de la population d’un impôt risque de faire peser les augmentations futures sur une assiette beaucoup trop réduite, soit les 20 % des ménages restants, ce qui remet en cause le principe d’équité fiscale.

Ne nous y trompons pas, il s’agit bien de la fin annoncée de l’autonomie fiscale des communes et donc des lois de décentralisation initiées en 1982.

**TEOM - Slide n°7**

En plus de cette réforme de la taxe d’Habitation, nous devons également anticiper les conséquences financières de la mise en œuvre prochaine de la Taxe d’Enlèvement sur les Ordures Ménagères (TEOM).

Vous le savez, Ivry ne dispose toujours pas de TEOM. Or, il s’agit d’une obligation territoriale que nous devrons remplir avant 2021. A ce titre, avec Philippe Bouyssou, nous avons rencontré dernièrement Michel Lepretre, Président du T12, pour définir les modalités de la mise en place de la TEOM sur Ivry afin d’en limiter au maximum l’impact.

Pour cette dernière, il est probable qu'un certain nombre d'entreprises seront exonérées par le territoire. Plus la politique d'exonération territoriale sera importante, et plus la cotisation de TEOM des contribuables sera conséquente, proche du haut de la fourchette présentée ci-après :

* En cas d’absence d’exonération des entreprises de la TEOM, la cotisation fiscale 2021 d'un locataire ou d'un propriétaire occupant un logement de 3/4 pièces pourrait s’élever à 127 €.
* En cas d’exonération de toutes les entreprises de la TEOM, la cotisation fiscale 2021 d'un locataire ou d'un propriétaire occupant un logement de 3/4 pièces pourrait alors s’élever à 254 €.

Ces chiffres ne sont bien sûr que des extrapolations et rien n’est encore défini à ce jour.

Vous le voyez, le contexte auquel nous sommes confrontés est d’une réelle complexité et nous impose donc à réinterroger notre stratégie fiscale.

**Slide n°8**

L’impôt, quoi qu’en dise la vulgate néo libérale n’est pas un gros mot.

Au contraire, c’est un outil essentiel permettant la redistribution et le financement du service public. Mais nous devons rester vigilant-e-s sur cette question et veiller à adopter une position d’équilibre, dans un contexte économique et social difficile pour nombre d’ivryen-ne- s. Je pense notamment aux retraités qui ont déjà vu leurs pensions grevées par une hausse injustifiée de la CSG.

Face à cette situation, j’ai donc proposé au Maire et à notre majorité municipale de geler cette année les taux de fiscalité. Dans notre programme municipal et en toute transparence, nous nous étions engagés à relever annuellement les taux de fiscalité au niveau de l’inflation. Le contexte que je viens de décrire, nous amène à revoir nos engagements alors que nos besoins de financement sont toujours aussi importants.

Ce choix nous permettra également de contrer le piège politicien et assez grossier tendu par Emmanuel Macron. En effet, les modalités de la réforme de la TH, laissent aux collectivités la possibilité de relever les taux de fiscalité durant la période transitoire qui coure jusqu’à 2020.

Mais et parce qu’il y a un mais!

Le reliquat ainsi crée par les communes perdurera après la suppression complète de la TH. Laissant ainsi à la charge des contribuables une part résiduelle de T.H là où ils pensaient ne plus à avoir à payer. La ficelle est un peu grosse alors que 2020 sera une année électorale mais ceci n’est surement que le fruit du hasard.

A l’heure où les attentes en termes de service public, nous renonçons ainsi à près 950 000€ de recettes fiscales.

**Slide n°9**

De fait, notre produit fiscal est estimé à 68.8 millions €. Ce dernier intègre également :

* le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), faisant suite à la suppression de la taxe professionnelle pour 4 millions € ;
* la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) pour 2 millions €.

Les recettes globales de fonctionnement inscrites au budget 2018 s’élèvent à 158,4 millions €.

Comme vous avez pu le constater durant ce premier temps de notre présentation, l’ensemble de ces mécanismes, couplé à la perte partielle de notre autonomie financière, nous obligent à accélérer l’adaptation de notre Ville aux nouvelles contraintes institutionnelles, budgétaires et fiscales. Cette dernière constitue une priorité, afin de continuer à porter des politiques publiques progressistes.

**Slide n°10**

En termes d’évolution de nos dépenses de fonctionnement, nous nous sommes donné comme objectif une stricte reconduction du périmètre de nos dépenses afin de conserver des marges de manœuvre financière.

**Slide n°11**

En 2018, nos dépenses de fonctionnement seront de l’ordre de 145,4 millions €.

Vous le savez, le service public ivryen s’appuie d’abord sur ses agents et cela constitue à la fois sa force et son originalité. Cela implique des dépenses de personnel importantes que nous arrivons à maitriser depuis maintenant plusieurs années sans pénaliser ni le service public ni les conditions de travail de nos agents.

En matière de « ressources humaines » nous avons adopté la même logique de reconduction stricte, tout en réussissant à intégrer :

• la progression automatique du glissement vieillesse et technicité (GVT), correspondant aux évolutions de carrière des agents pour 283000€.

• les dépenses induites par les diverses mesures gouvernementales et réglementaires,

• les moyens humains nécessaires au fonctionnement des nouveaux équipements (Crèche Lamant, extension de l’école Makarenko) et des services municipaux.

Dans cette perspective, nous continuons à amplifier les mesures relatives à l’évolution des organisations de travail (mutualisation des moyens, évolutions d’organisations) et restons vigilants quant aux modes de gestion des dépenses de personnel (maîtrise des recrutements, limitation des remplacements, repositionnement des agents en reclassement).

Pour 2018, les dépenses de personnel sont donc prévues pour un montant de 81 millions €. Ce montant apparait en baisse par rapport au BP 2017, mais cela est dû en grande partie au transfert de certains services vers le CCAS, j’y reviendrais un peu plus tard.

Certes, cette logique diffère grandement de celle qui a pu prévaloir lors de périodes précédentes - j’allais dire plus « fastes ». Pour nous mais aussi pour l’administration c’est un changement de culture qui doit s’opérer.

Aujourd’hui, nous devons apprendre à faire aussi bien avec des moyens constants voire en forte diminution.

Cette discipline doit nous permettre de préserver l’essentiel de nos politiques, l’objectif étant d’assurer une certaine stabilité malgré les décisions et mauvais coups du gouvernement.

Ainsi, cette logique de reconduction des moyens alloués au service public se retrouve également dans le montant des subventions aux associations.

**Le budget des associations Slides n°12 et 13**

Les acteurs associatifs jouent un rôle clef dans la vie démocratique et citoyenne locale, grâce à l’engagement et au dynamisme de nombreux bénévoles qui donne de leur temps au service de l’intérêt général.

Conscients de la contribution des associations à la cohésion de notre territoire, nous avons décidé de maintenir une enveloppe de 4 millions € de subventions aux associations.

Depuis deux ans nous travaillons également à renforcer la visibilité des moyens indirects alloués par la commune aux associations, tel que les prêts de véhicules ou de salles. Malheureusement ce chantier n’est pas encore abouti et nous devrons mettre en place un cadre de travail réellement efficace sur cette question pour le budget 2019, avec l’élaboration ainsi que la mise en œuvre d’indicateurs permettant d’avoir une image globale de l’aide apportée aux associations.

Je laisse notre collègue Mourad Tagzout, conseiller délégué en charge de la vie associative, développer la situation du monde associatif dans le point suivant.

Le gel de nos dépenses de fonctionnement ne suffit cependant pas. Afin d’assurer la durabilité de notre service public, nous devons également adopter des mesures structurelles et donc poursuivre la réorganisation de dernier.

Dans l’absolu, nous travaillons à cet objectif depuis le début de ce mandat mais nous devons encore amplifier nos efforts dans les années à venir.

**Slide n°14**

À cette fin, nous avons engagé divers chantiers de restructuration comme le regroupement de nombreux services administratifs accueillant du public au sein du centre Jeanne Hachette, permettant par la même occasion d’impulser une nouvelle dynamique à ce lieu, marqué par un sentiment de déshérence et d’abandon durant ces dernières années. A ce titre, mes collègues Romain Marchant et Atef Rhouma nous présenteront prochainement les grandes orientations de ce projet de réaménagement de notre cœur de ville.

Selon la même logique, nous avons l’ambition de remédier à l’éparpillement des services techniques de la Ville, disséminés sur l’ensemble du territoire. Dans cette perspective, le Centre Robin a été inclus dans une opération d’aménagement, tandis que les équipes qui l’occupaient ont été regroupées au Centre Technique Lamant. Mais nous devrons demain étudier la situation de l’ensemble de nos centres techniques, chantier que nous avons lancé sous la supervision de notre collègue Daniel Mayet.

Cette dispersion, héritage de l’histoire du développement des services de la Ville, génère des difficultés tant de coordination que de gestion et génère des surcoûts de fonctionnement que nous ne pouvons plus nous permettre.

Nous travaillons ainsi à de nouvelles formes d’organisation et d’optimisation de l’espace. A chaque fois que cela sera possible, nous libèrerons ainsi des emprises foncières afin de générer de nouvelles recettes qui viendront financer les investissements nécessaires à ces réorganisations.

**Slide n°15**

Nos choix doivent aussi accompagner les changements de mentalités et les nouvelles tendances de fond de notre société. Dans ce contexte, la fermeture du foyer logement Casanova s’accompagne d’une nouvelle organisation du travail au sein du secteur « maintien à domicile ». Cette dernière doit nous permettre de mieux répondre aux enjeux liés à la perte d’autonomie, tout en développant de nouvelles recettes.

Après l’évocation de ces chantiers, je souhaiterais mettre en avant l’importance de la transition écologique de nos services et de son impact budgétaire pour notre commune. Car si nous sommes tous d’accord sur l’importance de cette démarche pour l’avenir de la planète, nous n’avons pas assez conscience que cela constitue également un important gisement d’économie. En effet, les consommations d’énergie et de fluides constituent une véritable charge financière pour la commune. Dans le contexte que nous connaissons, nous ne pouvons plus nous permettre aucun gaspillage.

**Slide n°16**

Dans cette perspective, la réduction des factures liées à ces deux postes représente un enjeu pour les finances locales et nécessite une politique volontariste.

Comme nous le rappelle chaque année, notre collègue Stéphane Prat lors de la présentation du Rapport sur le Développement Durable, nous avons engagé une politique ambitieuse sur cette question, avec des mesures structurelles, générant ou devant à terme générer des économies.

Pour les **fluides**, un Service Énergie spécialement dédié a été créé en 2016, au sein de la Direction des Bâtiments Communaux, afin d’accompagner les services municipaux dans leur démarche de réduction de leurs consommations.

Ainsi, en 2017, la facture est passée sous le seuil des 2,5 millions d’€ alors qu’elle s’élevait à 2,8 millions d’€ en 2014, tous fluides confondus[[1]](#footnote-1). C’est prêt de 300000€ ainsi économisés et qui permettent de financer d’autres investissements environnementaux qui eux-mêmes gênerons d’autres économies : c’est le cycle vertueux de la transition écologique. Vous le constatez chers collègues le développement de la ville va de pair avec le développement durable.

Cette réduction de notre facture énergétique est d’autant plus remarquable que nous avons intégré durant cette période de nouveaux équipements tels que l’école Rosalind Franklin ou la crèche Rosa Bonheur.

La recherche **permanente des performances énergétiques** suit également la même logique avec des investissements conséquants cette année.

Nous réaliserons ainsi des travaux d’étanchéité et d’isolation avec la réfection de la toiture-terrasse de la Cité Administrative et Technique (CAT), de la toiture du Groupe Scolaire de L’Orme au Chat et celle des vestiaires du gymnase Delaune. De même, des travaux similaires pour les toitures de l’école Einstein sont à l’étude et nous procéderons au remplacement des menuiseries de l’école Casanova.

Nous clôturons cette année, la réhabilitation thermique du Foyer Louis Bertrand et nous travaillons déjà sur la réhabilitation du centre administratif Cachin.

Un petit mot complémentaire sur nos économies d’énergie :

* les coûts en **électricité** ont été diminués de 14,5 % entre 2014 et 2016 avec une basse de 14,5 %, malgré l’augmentation du tarif unitaire.
* les coûts de **gaz** ont diminué de plus de 20 % depuis 2014.
* les consommations liées au **chauffage urbain ont** baissé de 20 % depuis 2013 et ce, malgré le raccordement de plusieurs nouveaux sites.

À court et moyen terme, nous devons intensifier nos actions par la généralisation des dispositifs de télé gestion, par l’acquisition de chaudières plus efficaces et par l’approfondissement de notre politique de fonds *« intracting »*, soit des fonds à caractère environnemental autofinancés par les économies d’énergie.

Cette démarche volontaire en matière d’économies de fonctionnement nous permet de ne pas renoncer à des politiques publiques ambitieuses.

**Slide n°17**

Je pense ainsi à notre « nouveau » Centre Communal d’Actions Sociales (CCAS) que notre collègue Mehdi Mokrani nous a présenté en décembre dernier. Redimensionné, ce dernier facilitera le travail en transversalité ainsi que la coordination des divers acteurs œuvrant dans le champ social, compte-tenu de la multiplicité des problématiques comme la paupérisation, la prise en compte du handicap, la dépendance, le non recours aux droits, la prévention des impayés de loyers, etc.

Cette nouvelle configuration juridique doit également permettre la sauvegarde de dispositifs et d’équipements essentiels à notre action, comme les foyers logement par exemple.

Ce CCAS renforcé est financé par une subvention de la ville de 2,4 millions €, sur un total de contingents et participations de l’ordre de 6,4 millions €, démontrant ainsi l’importance de notre engagement en matière de solidarité.

Avec ce nouveau statut, le CCAS pourra bénéficier de nouvelles recettes notamment de la CAF.

Autre ambition, en matière de politique éducative, afin de combattre la fracture numérique, nous avons décidé de mettre en œuvre un plan numérique dans nos écoles, nécessitant des moyens RH à hauteur de 50.000 € et un investissement de 200.000€ cette année pour la réalisation des câblages (1000.000€ sur 3 ans).Cette démarche portée par notre collègue Méhadée Bernard, est attendue depuis longtemps par la communauté éducative et vient concrétiser les engagements que nous avions pris à leur égard.

**Slide n°19**

Par ailleurs, en ce qui concerne notre programmation pluri annuelle des investissements (PPI), nous gardons la même ligne directrice que ces dernières années.

D’un montant de 31,9 millions €, cette PPI est essentiellement constituée de coûts contraints liés au respect de nos engagements pris dans le cadre « d’Ivry au Cœur ».

Afin de ne pas allonger la durée de cette présentation, je vous épargnerai le détail complet de notre programme d’investissement pour 2018. Je n’évoquerais que quelques projets symboliques, reflétant la richesse de l’action municipale.

Ainsi :

* En ce qui concerne l’éducation, nous terminerons cette année les travaux d’extension et de rénovation du groupe scolaire « Makarenko » avec un versement de 5 millions d’€.
* En ce concerne la santé publique, nous avons démarré la première tranche des travaux de rénovations de notre Centre Municipal de Santé avec un premier versement de 3,4 millions d’€.
* Nous continuons d’apporter un soutien fort au logement social avec les subventions relatives à la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social – CGLLS pour un montant de 3 millions d’€ qui permettrons de lancer par exemple la réhabilitation de la cité Thorez.
* En matière de petite enfance, nous procèderons cette année à un premier versement en vue de l’acquisition des locaux pour la réalisation d’une crèche rue Ledru Rollin pour un montant de 525.000 €.
* Enfin nous maintenons notre subvention pour financer les équipements et les espaces publics de la ZAC « Ivry Confluences » pour un montant de 6 millions d’€ en 2018). Je profite de ce point pour alerter notre conseil, sur les participations publiques attendues pour le financement de la ZAC. Car si notre commune et le Département assument pleinement leurs engagements, ce n’est malheureusement pas encore le cas de l’Etat et de la Région. Avec mon collègue Romain Marchand, nous entendons bien mener le combat politique auprès de nos partenaires pour obtenir qu’ils tiennent leurs engagements.

Avec un auto-financement de l’ordre de 3,1 millions €, nous aurons à mobiliser cette année un emprunt de 14,2 millions €. Ce montant est un peu moins élevé que celui initialement prévu, grâce notamment à la reprise du résultat de l’année précédente, soit 3,1 millions €.

**Slide n°20**

Nous maintenons bien évidemment une gestion prudente et vigilante de notre dette.

Pour 2018, le montant des intérêts de la dette s’élèvent à 2,5 millions € ; le capital de la dette étant pour sa part de 9,9 millions €. L’encours globale de la dette est, quant à lui, estimé à 116,3 millions d’€.

Nous profitons encore cette année de taux d’intérêt relativement bas, ce qui nous permet d’emprunter dans de bonnes conditions mais nous devons avoir bien conscience, comme je le répète chaque année, que ces taux d’intérêts ne resteront pas éternellement bas.

Cela se vérifie d’ailleurs au niveau mondial.

Ainsi, la Réserve fédérale américaine a opéré, en mars dernier, la première hausse des taux d’intérêt de l’année, alors que les perspectives de l’économie américaine s’améliorent. La Fed a ainsi augmenté ses taux d’un quart de point (0,25 %) pour les faire évoluer dans une fourchette de 1,50% à 1,75%[[2]](#footnote-2). Une remontée des taux d’intérêt dégraderait notre endettement et rendrait plus difficile le financement de nos investissements par l’augmentation des charges financières.

C’est pour cela que nous rééquilibrons la structure de nos emprunts en faveur d’emprunt à taux fixe, plus stable que les emprunts à taux variable.

**Conclusion – Slide n°21**

Vous l’aurez compris, mes cher-e-s collègues, rien ne nous est épargné. Le piège institutionnel tendu par le Président Macron entend, de manière détournée, mettre à mal l’esprit des lois de décentralisation initiées en 1982 ainsi que le principe de libre administration des collectivités.

La contractualisation, combiné à la suppression de la Taxe d’Habitation vont clairement dans cette direction, en contraignant notre gestion tout en obérant une partie importante de notre autonomie financière et politique.

Nous souhaitons alerter les ivryens sur cette réforme de la fiscalité des communes qui va couper le lien entre les contribuables et leurs municipalités. C’est pour cela que nous organiserons à l’automne un grand débat sur la fiscalité pour que chacun et chacune puisse mesurer l’ensemble des enjeux relatifs à cette question.

Dans de telles conditions, nous avons le devoir de nous adapter pour garder la main sur nos politiques publiques locales et rester libres de nos choix.

Nous devons poursuivre nos efforts quant à nos organisations du travail et à la maitrise de nos dépenses de gestion au sens large.

Ainsi nous préserverons l’essentiel des politiques qui font l’identité de notre ville. En témoigne notre « nouveau » CCAS, ainsi que le niveau des investissements consentis dans le cadre de notre programme d’investissement.

À ce titre, les Assises de la ville témoignent de notre ambition toujours intacte de bâtir la Ville du futur dans le cadre d’un dialogue ouvert avec l’ensemble des ivryens car la démocratie reste l’un des piliers de notre action.

Lors de la soirée des Engagements qui s’est tenue à la Manufacture des Œillets, Philippe Bouyssou, pour notre majorité municipale s’est engagé sur plusieurs points précis.

Nos ambitions pour la ville se traduiront prochainement par l’élaboration d’une charte vers « Ivry 2030 ».

Ces ambitions prennent corps dans les décisions que nous prenons lors du vote du budget et auront donc des incidences sur les choix que nous devrons opérer dans les prochaines années.

Permettez-moi de conclure cette présentation par un avertissement contre une petite musique que l’on entend beaucoup ces temps derniers, relayée ici et là par divers médias.

Pour que notre pays se relance : Il nous faut être moderne ! Il nous faut s’adapter ! Il nous faut être compétitif !

Bref, il faut être en marche…Et tant pis pour les exclu-e-s de cet élan…Tan pis pour les derniers de cordée,

Non la solidarité ce n’est pas ringard. Non la défense de la planète n’est pas une contrainte.

Non nous ne croyons pas que la vie est un hall de gare « où se croisent ceux qui ont réussi et ceux qui ne sont rien ».

Nous, nous croyons au combat pour la justice, à la liberté, l’égalité et la fraternité.

Ce budget en est le reflet.

Je vous remercie.

1. *RDD 2017*, page 20 [↑](#footnote-ref-1)
2. <http://www.lemonde.fr/economie/article/2018/03/21/etats-unis-la-fed-releve-ses-taux-d-interet_5274481_3234.html> [↑](#footnote-ref-2)